

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 30 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DUCT 61 Subvention Fonds du Maire à l'association La bagagerie d'antigel (15^e)

M. Hamou BOUAKKAZ, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le projet de délibération, en date du 13 septembre 2011, par lequel M. le Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à l'association « La bagagerie d'antigel » ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 2511-14 ;

Vu l'avis du Conseil du 15^e arrondissement, en date du 15 septembre 2011 ;

Sur le rapport présenté par M. Hamou BOUAKKAZ, au nom de la 5^e commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2011 à l'association « La bagagerie d'antigel » (X09496 / 29701 / 2011_02805), 14, place Etienne Pernet – (15^e).

Art 2 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire du 15^e arrondissement, du budget de la Ville de Paris, exercice 2011 et suivants, sous réserve de la décision de financement.